REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 6 septembre deux mil vingt et un. Par suite d'une convocation en date du 30/08/2021, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le six septembre deux mil vingt et un, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	8
Votants	8
Pour	8
Contre	**0**
Abstention	0

Délibération n° 30-2021

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique, HAUTIER Sandra, MAGNIEN Karine,

Absents excusés : MARLOT Fanny, DEGRYSE Michel, FEIG Laura

Pouvoir :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.
Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. **Monsieur Jean-Philippe ANDRÉ est désigné pour remplir cette fonction**.

EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL XDEMAT

Par délibération du 6 novembre 2017, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc…

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 9 mars 2021, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

Vu le Code Général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/09/2021 à 16h04
Réference de l'AR : 051-215100322-20210906-30_2021-DE
Affiché le 10/09/2021 - Certifié exécutoire le 10/09/2021

Le Conseil Municipal, après examen, décide d'approuver à l'unanimité le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Madame le Maire de cette communication.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Baslieux-lès-Fismes,
Le 10 septembre 2021
Le Maire, Lucie POLLET

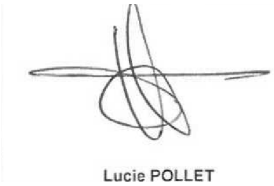

LUCIE POLLET
2021.09.10 15:56:54 +0200
Ref:20210910_141601_1-1-O
Signature numérique
le Maire